



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018 MOLINES EN QUEYRAS

**Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, LAGET François, HOFFMANN Jean-Paul**

**Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien**

**Secrétaire de séance : LEMENACH Arielle**

### 1/ Approbation du compte rendu du 10 septembre 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 10 septembre 2018 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote : 5 pour 1 abstention**

### 2/ Délibération validant le transfert des compétences eaux pluviales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que la CCGQ s'est positionnée défavorablement quant au transfert de la compétence « eaux pluviales ». et a opté pour que la compétence demeure communale car étroitement liée à la compétence voirie.

Il appartient dès lors que le conseil municipal se positionne pour maintenir la compétence eaux pluviales à l'échelle de la commune.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que cette dernière soit maintenue à l'échelle communale.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 3/ Délibération concernant la convention de groupement de commande pour l'organisation des navettes touristiques intra et inter villages pour la saison hivernale 2018-2019 et la saison estivale 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de renouveler cette convention entre la Commune de RISTOLAS et les Communes d'ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, MOLINES EN QUEYRAS et SAINT-VERAN, pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2018-2019 et estivale 2019 ;

Il indique que toutes les communes, membres de ce groupement de commandes, doivent désigner un représentant pour siéger à la commission des marchés du groupement, laquelle sera présidée par le Maire de Ristolas.

**Vote : pour à l'unanimité**

### 4/ Délibération concernant le groupement de commande pour l'organisation des secours en saison hivernale par le transport sanitaire par ambulances des victimes d'accidents sur le domaine alpins et nordiques des communes du Queyras pour la saison 2018/2019

Monsieur le Maire expose que comme chaque année il est nécessaire de constituer d'un groupement de commandes comprenant l'ensemble des communes du Queyras, d'Abriès, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines-en-Queyras, de Ristolas et de Saint-Véran en raison de la présence sur leur territoire d'un domaine skiable y compris nordique.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 5/Décision modificatives

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Dépense	Investissement	21	2158	52	60 000,00	Autres installations, matériel et outillage techni
Dépense	Investissement	21	2135	52	30 000,00	Installations générales, agencements, aménagements
Dépense	Investissement	23	2313	52	30 000,00	Constructions
Total					120 000,00	
CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Dépense	Investissement	21	2158	ONA	-60 000,00	Autres installations, matériel et outillage techni
Dépense	Investissement	21	2135	ONA	-30 000,00	Installations générales, agencements, aménagements
Dépense	Investissement	23	2313	ONA	-30 000,00	Constructions
Total					-120 000,00	

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **6/ Délibérations validant les avenants à la convention pour la livraison des repas des cantines scolaires dans le cadre du service de portage de repas à domicile.**

### **Avenant n°1 :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la communauté de communes du Guillestrois a mis en place un service de portage de repas à domicile pour les personnes en pertes d'autonomie qui fonctionne 7 jours sur 7 avec des jours de livraisons qui sont les lundis, mercredis, et vendredi matin.

La communauté de commune du Guillestrois Queyras se charge de livrer GRATUITEMENT les repas des cantines des communes concernées par ce service et les repas des enfants de la crèche « Les p'tits Loups » ainsi que ceux de la crèche « Crech'endo »

Monsieur le Maire précise que l'avenant est passé pour une durée courant jusqu'à la fin du marché conclu entre la CCGQ et le prestataire qui fournit les repas, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2018.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **Avenant n°2 :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de couvrir une partie des frais occasionnés par ces livraisons, un avenant n°2 doit être conclu, avenant qui indiquera les sommes dues par chaque commune pour ces livraisons. La communauté des communes se charge de livrer les repas des cantines des communes qui en font la demande avec une participation financière annuelle pour 2018 de 2 161.08€ soit de 660.33€.

Monsieur le Maire précise que l'avenant n° 2 est passé pour une durée courant jusqu'à la fin du marché conclu entre la CCGQ et le prestataire qui fournit les repas soit le 31 décembre 2018.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **7/ Délibération SAF**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune signe une convention relative aux secours hélicoptérés avec le SAF qui intervient lorsque l'hélicoptère du PGHM ne peut le faire.

**Vote/ pour à l'unanimité**

## **8/ Centre de loisirs du Queyras pour l'été 2018 : répartition des frais de fonctionnement entre les communes du Queyras**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que l'association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras a sollicité les communes du Queyras pour un soutien financier de 34 000€, pour le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) « Les renardeaux » pour l'été 2018.

Il rappelle que la répartition du cout entre les communes tient compte du nombre d'habitants domiciliés dans chaque commune.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Véran a refusé de participer puisqu'aucun enfant de sa commune ne participe au centre de loisirs.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la répartition qui tient compte de la participation des 7 autres communes, à savoir

	Nombre d'habitants	%	Total du par la commune
ABRIES	316	14.70%	4 997
AIGUILLES	434	20.19%	6 863
ARVIEUX	367	17.07%	5 804
CEILLAC	297	13.81%	4 967
CHATEAU VILLE VIEILLE	349	16.23%	5 519
MOLINES	312	14.51%	4 934
RISTOLAS	75	3.49%	1 186
	2150	100.00%	34 000

**Vote/ pour à l'unanimité**

## **9/ Délibération concernant la vente de l'ancienne école de Fontgillarde**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations afférentes à la vente de l'ancienne école de Fontgillarde.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 18 aout 2018, la commune a reçu une proposition d'achat supérieure au prix de l'offre acceptée et validée lors du conseil municipal du 09 juillet 2018.

Contact a été pris auprès des services de l'Etat qui nous ont informés qu'il appartenait strictement au conseil municipal de décider par délibération de l'acceptation ou non de cette dernière offre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la deuxième offre est bien entendu supérieure à 80 000 € et que les personnes intéressées souhaitent réaliser dans l'ancienne école des appartements ainsi qu'une résidence secondaire destinés à la location.

Par courrier en date du 15 octobre 2018, le premier acquéreur expose son projet de créer une activité de gîte agrémentée d'un commerce, ainsi que son logement personnel à l'année.

Cette proposition intègre les objectifs poursuivis par le Plan Local d'Urbanisme, et plus précisément de favoriser l'accueil de nouveaux résidents à l'année. Il est très rare d'avoir des gens motivés et intéressés pour venir créer un commerce, une offre locative et surtout s'installer sur la commune.

C'est une réelle opportunité pour la commune et plus particulièrement pour les habitants du hameau de Fontgillarde.

A la vue de tous ces éléments, Monsieur le Maire et le conseil municipal proposent de ne pas retenir l'offre du 18 aout 2018 et d'entreprendre les démarches auprès du notaire afin de céder le bâtiment au prix de 80 000€.

Ils estiment que le cout du bâtiment ne doit pas être une priorité par rapport à la finalité du projet

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **10/ Demande de subvention pour le bâtiment communal multifonctionnel comprenant des garages communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter des subventions auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonctionnel

L'estimation du projet est de 1 095 000 € HT. Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Conseil Régional PACA à hauteur de 25 % soit 273 750 €

Conseil Général des hautes Alpes à hauteur de 25 % soit 273 750 €

Etat à hauteur de 30 % soit 328 500 € par la DETR

Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement ou par un prêt bancaire

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **11/ demande de subvention pour la restauration des fontaines 1ere tranche**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de restaurer et de permettre de conserver les fontaines des villages. Les fontaines constituent le patrimoine de la commune, il convient de les réhabiliter. Pour cela et vue le nombre important, il est nécessaire de procéder par tranche.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la mise aux normes d'un logement communal

L'estimation du projet est de 30 695 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 40 % soit 12 278 €, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 40% soit 12 278 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **12/Demande de subvention solidarité pour les logements communaux**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de réhabiliter et permettre de respecter les normes électriques de sécurités et sanitaires d'un logement communal. Le logement est actuellement insalubre, il convient de faire des travaux de toute urgence avant l'hiver.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la mise aux normes d'un logement communal

L'estimation du projet est de 18 492.48 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 30 % soit 5 547.74 €, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 50% soit 9 246.24 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

- Echange sur le projet de traite en alpage de Monsieur Philippe Alberge – il sera demandé a Philippe de venir présenter son projet lors d'un prochain conseil municipal afin de donner des éléments sur le tracé avec un visuel du projet.
- Réalisation d'igloo pour la saison hiver 2018-2019 aspect technique concernant la neige artificielle
- L'inauguration de la piste de luge se fera le vendredi 21 décembre 2018. Le prix de la descente reste à valider lors du prochain conseil
- Stade de slalom de l'ESF. La commune attend les autorisations des propriétaires pour avancer dans le projet.
- Nettoyage suite aux coupes de bois. Un devis a été demandé à une entreprise de réinsertion. Cependant au vu du cout, il est proposé d'organiser une corvée au printemps avec les affouagistes et les chasseurs.
- La barrière au niveau du tunnel de la nouvelle piste de luge est installée par les agents municipaux.
- Suite à un retard de l'entreprise en charge de la vérification du télésiège les travaux de remise en place ont pris du retard mais tout devrait être fini d'ici 15 jours
- Les travaux du sentier au Col agnel et au Col vieux sont terminés : les modules ont été bâchés de manière à être visible des randonneurs
- Les toilettes sèches restent installées au col agnel. Une autre toilette sera mise en place au pont de l'Ariane aux frais de la commune
- Assemblée Générale d'Anim'anel le JEUDI 15 NOVEMBRE 2018 à 17H30 en Mairie
- Réparation de la gouttière de la chapelle du coin à faire avant l'hiver
- Réflexion sur l'aménagement du Col Agnel

Fin de la séance : 20h30